

Gvoine

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

52 deup Eau

A. En argent, bled, vin, ou bois?

en argent et demi boise de bois

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

De la bourse de la Commune,

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

0

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

0

c. Fondations?

0

d. Caisses communales?

0

e. Biens d'église?

0

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

0

g. De biens-fonds?

0

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

0

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La Caisse Communale

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Lettre de 20 Mars 1799

Agent Agent Nial

( I )

J. 46

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Réponse relative à l'état de l'école des filles

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Villeneuve

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? Une petite Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? Une Commune proprement dite

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence de ressort-il? Paroisse de Villeneuve, Agence du dit Villeneuve

d. District de Nigle

e. Canton de Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Le plus loin 2 heures 1/2 h. 3/4 de h. 1/2

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

hameaux. Valayre, La Rivaz, Plancaudray, fermes, Chavallières, Emoyaux, Clavon, Gollalaz.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

de Valayre 1/2 h de La Rivaz 1/2 h de Plancaudray 3/4 de la Gollalaz 1 h de Chavallières 1 h de Emoyaux 2 h de Clavon 2 h

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

De Valayre 4. de la Rivaz 6. de Plancaudray 2. & des autres fermes 0

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *1/2 lieue*

a. Leurs noms. *Noville & Poytaux qui ne sont pas de la paroisse de Villeneuve, il n'y a qu'une seule commune dans la paroisse de Villeneuve*

b. Leurs distances réciproques. *1/2 lieue de Villeneuve à Noville & 1/2 de Villeneuve à Poytaux*

## I I.

## I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Le poir, à lire, à écrire, l'orthographe à chiffres, & à chanter les Psalms*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  *toute l'année, quand à sa durée on y répondra si dessous combien dure-t-elle?*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Testament, catéchisme, l'ostévald Révisé, Recueil de Passages, & Psalms*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *6 heures par jour. 3h: le matin & 3 le soir.*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Divisés en classes dans la même école selon la force des écoliers*

## I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *La commune*  
& de quelle manière? *par un examen.*

b. D'où est-il? *Des Villeneuve*

c. Son nom *François Henriquet*

( 3 )

d. Son Age. *25 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *Il a encore son père & sa mère, il a une femme & un enfant malade*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis un an.*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Chez lui. Il aidait à ses parents à faire l'école*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Il ne s'occupe uniquement qu'à son école*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *64.*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *64*  
b. En été, } *25 à 30*

## I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. *L'école des filles n'a aucun. Biens fonds*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Les non communicans payent 1/6 par enfant par année & est sur ce pied que l'instituteur a été établi*

15°. Bâtiment de l'école. *Le Bâtiment appartient au maître d'école*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est vieux*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre dans tout le Bâtiment*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Le Propriétaire*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? 144 Francs

A. En argent, bled, vin, ou bois? En argent 200 L 56 de la bourse des pauvres & 88 de celle de la commune

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

*Il n'y a aucune Dîme, Censé, fondère, droit féodal, ni fondation, caisses communales, Biens d'église, ni capitaux, ni autres choses semblables affectés par la pension du Précepteur des filles.*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Villeneuve

C'est une Ville!

Une Commune

de Villeneuve

L'Aigle

Semar.

Voyez ci-dessous N°. 3, lettres a & b.

*Valleyre, La Rivaz, Crêt & Rancoudray sont des hameaux; Les trois premiers sont à environ 20 minutes de l'École, Rancoudray est à 15. minutes. Il y a 7 à 8 garçons en Valleyre qui devraient fréquenter, mais il n'y en a qu'un qui vient quelques fois en hiver. A la Rivaz 4 garçons qui viennent rarement en hiver; En Crêt 2 en Rancoudray point. Valleyre contient environ 14 maisons en comptant les épaves de Chatelard et la Grotte. — La Rivaz fait de les maisons du clos du moulin, les Courvaux et de vers les Bois 14 maisons — Rancoudray 6 maisons — les fermes de la Chevaleyre & des Clavans à une lieue & demi de l'École. N° encore les 2 maisons du Sabinaux et de la Sorraillonaise à 15. minutes de l'École; celle du Sabinaux non habitée.*

93  
J. 47